



FORMATIONS PARAMÉDICALES : L'ANDEP, LE CEEPAME ET LE GERACFAS TIRENT LE SIGNAL D'ALARME !

« Nous avons largement dépassé le stade de l'inquiétude et de la préoccupation ! »

L'Association nationale des directeurs d'école paramédicale (ANdEP), le Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance (CEEPAME) et le Groupement d'étude, de recherche et d'action pour la formation d'aides-soignants (GERACFAS) blâment **la non-parution des textes relatifs à la sélection pour les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture... attendus depuis le mois de décembre.** **« Nous sommes dans l'incapacité de communiquer des informations fiables aux candidats, à nos partenaires dont l'Éducation Nationale et aux établissements de santé et médico-sociaux »,** déplorent-ils à l'unisson.

A cette époque de l'année, le processus d'inscription est déjà bien avancé. **« L'organisation d'une sélection ne s'improvise pas, quelles que soient les modalités retenues. De la délivrance d'informations jusqu'à la proclamation des résultats, chaque étape nécessite des moyens humains et logistiques importants ».**

Les nouvelles modalités de sélection et les nouveaux référentiels par bloc de compétences devaient renforcer l'attractivité de la formation et du métier d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant, comme le stipule le rapport de Mme El Khomri.. **« Sans les textes afférents, nous craignons l'effet inverse avec une fuite des candidats potentiels vers d'autres cursus de formation ! »**

« Nous avons participé avec assiduité aux nombreuses réunions du groupe de travail sur la réingénierie de ces diplômes, dès le mois d'avril. Nous avons communiqué sur la suppression de ces concours en novembre, à la demande de la DGOS. Nous sommes actuellement dans l'impossibilité de répondre aux inquiétudes de nos collègues, directeurs des instituts de formation » En l'état, la crainte est aussi d'être dans l'obligation d'appliquer dans la précipitation, les textes actuels portant sur la sélection alors que la plupart des organismes de formation ont procédé aux modifications nécessaires pour satisfaire aux «nouvelles» exigences réglementaires. **« Ce serait inacceptable ! »**

A l'heure où les budgets de fonctionnement des instituts sont de plus en plus contraints. A l'heure où les ratios d'encadrement sont « millimétrés ». A l'heure où les besoins de recrutement sont criants, en particulier dans les établissements de santé et médico-sociaux... La vie des instituts de formation et la pérennité de leur maillage territorial doivent être considérées comme une priorité stratégique par les pouvoirs publics. Il est tout aussi urgent de former un nombre suffisant de professionnels, ne serait-ce que pour répondre aux attentes de la population. **« Nous réclamons des réponses précises à nos questions, et nous demandons expressément au Ministère de la Santé, la reprise du groupe de travail sur les référentiels. »**

CONTACTS :

ANdEP
Florence GIRARD, Présidente
Tel : 06 83 20 28 16
f.girard@ch-ussel.fr

CEEPAME
president@ceepame.com

GERACFAS-IFAS
Michel JOUBARD, Président
Tel : 02.40.96.41.22
president@geracfas.com